



Cercle Gutenberg

Communiqué

CHAIRES GUTENBERG : LE 18 mai 2026, DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les *Chaires Gutenberg* sont un dispositif mis en place par les collectivités locales sur proposition du Cercle Gutenberg, pour faciliter l'accueil dans notre région pendant une période d'environ un an, de chercheurs de niveau international invités par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les titulaires d'une *Chaire Gutenberg* bénéficient à ce titre

- d'un "Prix Gutenberg" de 10 000 € qui leur est attribué personnellement pour faciliter leur installation en région,
- d'une dotation financière spécifique de 50 000 € attribuée à leur unité d'accueil et affectée intégralement à la réalisation de leur projet de recherche.

Cette dotation ne pouvant couvrir le salaire du titulaire de la Chaire, ce dernier devra être rémunéré par ailleurs, par son établissement d'origine au titre d'une année sabbatique, ou par le ou les établissement(s) d'accueil selon les procédures normales utilisant les supports de postes de professeurs ou de directeurs de recherche ou enfin par toute autre moyen (Fondation, ...) compatible avec les règles en vigueur.

L'attribution d'une *Chaire Gutenberg* s'accompagne du maintien des crédits affectés par l'établissement au chercheur invité et est cumulable avec tout autre dispositif d'aide.

Le jury qui évalue les *Chaires Gutenberg* est un jury international multidisciplinaire constitué exclusivement de personnalités reconnues du monde de la recherche.

Les dossiers de candidatures dûment complétés doivent être adressés au Cercle Gutenberg par les responsables des établissements ou des unités d'enseignement et de recherche concernés.

Des **dossiers de candidature** sont disponibles sur le site du Cercle Gutenberg.

Ces dossiers dûment complétés sont à adresser au Cercle Gutenberg avant le 18 mai 2026 pour des chaires qui pourront être dotées au cours de l'année universitaire 2026/2027.